

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

-----  
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE  
-----

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
*Union - Discipline - Travail*  
-----

Abidjan, le 19 AOUT 2009

## **NOTE D'INFORMATION**

Relative aux difficultés liées aux apurements des sommiers D18 et D11

Suite au démarage du SYDAM WORLD, il est apparu des difficultés liées à l'apurement des D18, D11 et D56 initialement enregistrées dans le SYDAM 1.

Pour corriger cet état de fait, les commissionnaires agréés en douane sont informés que l'apurement des anciens sommiers D18, D11 et D56 se fera dans SYDAM 1.

Par conséquent, il leur est demandé de communiquer leur numéro de badge à la Direction de l'Informatique pour les habilitations nécessaires au Fax 21 75 47 36.



**THIA LABI DOMINIQUE**